

Bulletin Confédéral des Femmes

Mensuel-AOÛT-SEPTEMBRE 1949

213, rue Lafayette - PARIS-X°

N° 11

2 OCTOBRE

par Marie COUETTE

Le 2 octobre c'est, pour toutes les mamans, la rentrée des classes avec tout ce qu'il faut acheter pour donner aux écoliers et écolières le minimum indispensable pour commencer cette nouvelle année scolaire.

C'est aussi pour tous, la perspective de l'hiver qui approche avec son cortège de misère aggravée par le froid.

Mais cette année, le 2 octobre, c'est la date d'une journée internationale de lutte pour la défense de la Paix, décidée par les Partisans de la Paix, sur proposition du Congrès de la F. S. M.

L'augmentation du coût de la vie, le chômage qui s'étend de plus en plus à toutes les industries, les impôts plus lourds, sont les répercussions de l'application du plan Marshall par les hommes du Gouvernement réactionnaire de notre pays. Plan Marshall ruinant notre économie nationale, nous entraînant, après la signature du pacte de l'Atlantique, vers une nouvelle guerre, vers une guerre contre l'Union Soviétique et les pays de démocratie populaire que le Peuple de notre pays, que les Partisans de la Paix unis à travers le monde ne veulent pas.

Le peuple de France ne veut pas la guerre, les femmes, toutes les mamans, toutes les épouses ne veulent pas de la guerre.

Toutes celles à qui nous

avons demandé leur avis l'on dit, l'on écrit, l'ont signé, dans les cahiers de la Paix, dans les lettres à Truman, au cours des manifestations du 8 mars, pour le Congrès des Partisans de la Paix.

Cependant, beaucoup de femmes, beaucoup de travailleuses n'ont pas encore été sollicitées pour exprimer leur désir de Paix, bien que toutes redoutent la guerre.

Nous devons répéter sans cesse que si le danger de guerre est réel, la guerre n'est pas fatale. Déjà plus d'un milliard de Partisans de la Paix sont unis à travers le monde pour l'empêcher et ce nombre croît chaque jour.

Ce nombre grossira plus rapidement encore si nous, les femmes, déployons une activité chaque jour plus grande, pour convaincre toutes les ouvrières, toutes les travailleuses manuelles et intellectuelles, toutes les chômeuses, toutes celles qui, demain, seront privées de travail et de ressources, que leur action empêchera la guerre.

Nous devons les convaincre que leur misère s'accroît du fait de la préparation de cette guerre, et que

lutter pour empêcher la guerre c'est lutter pour, non seulement conserver la vie de ceux qui nous sont chers, mais aussi, conserver notre indépendance, donner un avenir heureux à nos enfants et pourvoir faire aboutir nos justes revendications apportant plus de bien-être à nos foyers.

Nous pouvons empêcher
Lire la suite page 6.



SOMMAIRE

2 Octobre	1
Dans la préparation du 2 Octobre	2
Nos Sections au travail	3
Comment se préparer la Conférence Nationale des Femmes	4 et 5
Une nouvelle page est ouverte	4 et 5
Le Congrès de la F. S. M.	6 et 7
Les Conférences d'Asie	7
Faisons respecter les lois pour la protection du travail	8

RASSEMBLONS ET ORGANISONS

des milliers de combattantes pour la Paix

La journée internationale pour la Paix du 2 octobre se prépare. Bien des initiatives sont déjà prises, mais cela n'est pas encore suffisant, il faut faire plus. Les syndicats et les commissions féminines doivent mesurer leur propre responsabilité d'hommes, de femmes, de militants pour livrer la **grande bataille de la Paix... la livrer et la gagner !**

Toutes les femmes redoutent la guerre, nous devons transformer cette inquiétude en force agissante de la Paix ; sans doute, un grand nombre d'entre elles ne voient pas la guerre si près de nous ; il nous faut expliquer, convaincre, donner confiance dans la puissance de l'action de milliers de femmes et d'hommes pour faire reculer la guerre.

L'instinct maternel pousse toutes les femmes à s'unir devant le danger, même si l'on n'est pas d'accord sur tous les points avec sa compagne d'atelier, on se donnera la main pour sauver la Paix. Quand l'incendie est allumé, on prend d'abord les seaux d'eau sans chercher quelles sont les mains qui vous les passent.

Chacun et chacune d'entre nous peut et doit être l'animateur et l'organisateur le plus dynamique et le plus convainquant. Il est si simple et si naturel de parler de choses que nous connaissons bien ! Laissons aller le débordement de tout notre cœur. Nous ne voulons plus revoir la guerre !

Dans toutes les entreprises, il y a des femmes qui ont été cruellement touchées ; il y en a qui portent le deuil de chers disparus ; il y a des jeunes mamans qui espèrent une vie si belle pour leurs bébés. Tous et toutes ont leur place dans les Comités de défense de la Paix. Toutes devront s'exprimer au moment du vote.

Nous devons multiplier nos efforts ; chaque femme touchée doit devenir une combattante de la Paix. Nous remplissons une tâche si digne et si noble, elle peut et doit être menée au vu et au su de tous... Nous voulons sauver l'humanité d'une nouvelle catastrophe.

Matériel de propagande

Vous avez déjà reçu les tracts dé-

pliantes intitulés : « La C.G.T. vous parle ».

Les affiches représentent l'appel du Comité Mondial pour la Paix.

— Des affiches illustrées de Fougereon.

— Des cartes postales avec photo et appel de Joliot-Curie.

— Un insigne intitulé « Le franc de la paix ».

D'autre part, les Fédérations envoient aux syndicats un matériel spécial, affiches, tracts, journaux, etc...

Tout ce matériel représente pour les organisations participantes un effort considérable. Rien ne doit être inutilisé. Si vous ne l'avez pas encore reçu, réclamez ce matériel. **Assurer sa diffusion, c'est assurer le succès du 2 octobre.**

Constitution des Comités de Défense de la Paix

Dans toutes les entreprises, participez largement à la constitution des « COMITES DE DEFENSE DE LA PAIX », et mieux, prenez l'initiative de leur création. Nous avons déjà eu une première expérience très positive lors de la campagne du 8 mars avec les innombrables signatures recueillies sur les Cahiers de la Paix.

Faites appel sans restriction à tous les Partisans de la Paix, en évitant toute forme de sectarisme :

1) Soyez les artisans de l'Union des organisations syndicales, C.G.T., C.F.T.C., F.O., cadres, autonomes, sans oublier les inorganisés.

2) Rassemblez les femmes qui ont déjà signé les cahiers de la Paix et la lettre à Truman.

3) Faites appel aux femmes victimes de la guerre et des déportations.

4) Faites appel aux femmes dont les fils sont au Viet-Nam.

5) Envisagez, si c'est possible, la pose de plaques commémoratives dans les entreprises.

(6) Faites élire les Comités par l'ensemble des travailleurs de l'entreprise.

L'organisation du vote devra prendre un caractère officiel. Votre Comité s'adressera aux directions d'entreprises pour que le vote puisse se faire à l'intérieur, de la même façon que les consultations pour les délégués

du personnel ou des Comités d'entreprise, avec table de vote, contrôle, dépouillement, procès-verbal, affichage des résultats, etc... Pour le cas où le patron ou le Comité d'entreprise refuserait, avec votre syndicat et tout le Comité de défense, organisez ce vote, soit à la sortie, soit dans une permanence établie à proximité des ateliers. Dans les petites localités, vous pouvez vous adresser aux mairies.

1) Toutes les initiatives sont bonnes. Utilisez selon vos possibilités des urnes confectionnées avec du carton ou du bois, garnies de papier ou ruban tricolore. Utilisez des masques à gaz, des casques militaires que vous fermerez, etc... et qui serviront d'urnes pour le vote ou de tronc pour le collectage dans les ateliers.

2) Toutes les femmes doivent voter, il ne faut rien négliger pour cela, il s'agit d'aller les trouver et de discuter avec elles pour leur en démontrer l'importance.

3) Le vote peut s'étaler sur une période de plusieurs jours.

4) Une griffe « a voté pour la Paix » pourra être apposée lors du vote sur les cartes syndicales, ou, pour les inorganisés, un récépissé pourra être délivré pour donner plus d'importance au vote.

Manifestation du 2 octobre

Les manifestations générales étant organisées par toutes les organisations participantes au Congrès de la Paix, votre syndicat, avec vous, se mettra en rapport localement avec ces organisations ; vous pouvez prendre toutes initiatives et suggérer l'organisation de rassemblements, pèlerinages, commémorations, etc..., l'organisation de caravanes, en un mot, de tout ce qui peut unir les combattants de la Paix.

P.S. — Nous demandons à toutes nos responsables de nous faire parvenir leurs initiatives, ainsi que les premiers comptes rendus de leur travail dans la préparation du 2 octobre.

Nous sommes à la disposition de toutes les travailleuses pour leur fournir les renseignements et les conseils dont elles pourraient avoir besoin.

NOS SECTIONS

AU TRAVAIL

Nous vous rappelons que cette rubrique se poursuivra jusqu'à la Conférence Nationale, afin d'aider dans leur travail les responsables de sections ou de commissions féminines ainsi que les directions syndicales.

Nous rappelons que cette page est une tribune ouverte à toutes celles qui désirent apporter des exemples, des suggestions, des critiques permettant de faire avancer le développement au travail parmi les femmes. A vous camarades de nous envoyer des articles.

Voici un bon exemple :

LA SECTION DE FEMMES DU MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION

Il existe au Ministère de la Reconstruction une Section de Femmes ; comment a-t-elle été constituée ? Quelles sont ses activités, ses réalisations ? C'est ce que nous allons vous dire aujourd'hui.

Une permanence pour les femmes !

Une employée du Ministère, membre de la section syndicale, décida de créer une section de femmes. Cette camarade, qui n'avait jusque là aucune responsabilité particulière dans son syndicat, avait compris l'importance du rôle que peuvent jouer les sections de femmes pour rassembler et entraîner à l'action l'ensemble des travailleuses.

Pour débiter, elle entreprit de tenir deux fois par semaine, au siège du syndicat, une sorte de permanence pour les femmes qui avaient besoin de conseils ou de renseignements.

Peu à peu les femmes vinrent la trouver ; nombreuses, parmi elles, étaient celles qu'on n'avait jamais vu auparavant au syndicat. Chacune apportait un problème personnel : augmentation du loyer, recherche d'une colonie de vacances ou d'un centre d'apprentissage pour les enfants, recherche ou échange d'appartement... Quelquefois, c'était une explication sur une prime de salaire, sur les démarches à entreprendre pour toucher un remboursement de la Sécurité Sociale, etc... A travers ces discussions, de petites revendications de bureau étaient évoquées.

Grâce à cette permanence, le syndicat était obligé de se pencher sur bien des questions qui lui étaient jusque-là étrangères ; il apprenait ainsi les problèmes qui intéressent les femmes et pouvait ensuite mieux travailler pour les rassembler.

Les femmes, qui trouvaient toujours à cette permanence l'accueil le plus fraternel, acquéraient ainsi la preuve de l'intérêt que le syndicat porte à toutes les préoccupations des travailleuses.

La section se constitue

Parmi ces femmes, un groupe se forma bientôt, qui fut l'embryon d'où naquit la Section de Femmes.

Elles choisirent comme responsables, une dizaine d'entre elles, qui se réunissent une fois par semaine, préparent des réunions générales, discutent de toutes les questions intéressant les femmes du Ministère. A ces réunions assistent toutes les femmes qui le désirent.

Certes, l'organisation de cette section est encore loin d'être satisfaisante, puisque, étant donné la manière dont elle s'est constituée, la section n'a pas élu démocratiquement à proprement parler, ses responsables. Mais cela viendra. On peut dire qu'elle a pour le moment une sorte de bureau provisoire.

Quoi qu'il en soit, l'action de la Section a permis de- puis trois mois, de recruter dans ce milieu difficile qu'est le milieu des fonctionnaires, plus de quinze femmes à la C.G.T.

Dans la défense des revendications

Quel rôle joue la section des femmes devant une revendication de l'entreprise ? En voici un exemple : Au cours d'une réunion générale, organisée par la section, plusieurs femmes ont demandé que soit organisée au Ministère une garderie pour les enfants de moins de cinq ans. Les camarades décident aussitôt de faire circuler des pétitions auprès de toutes les femmes de l'administration. Ensuite, trois femmes dont seulement une syndiquée, sont élues pour aller présenter la pétition au Ministre et insister auprès de lui pour que satisfaction soit accordée. Comment ont été choisies ces déléguées ? Non pas en fonction de leur appartenance au syndicat, mais parce qu'elles semblaient le plus acharnées à défendre la revendication.

Mais, pensez-vous, la section de femmes travaille donc en dehors du syndicat et sans liaison avec lui. Erreur. La camarade qui a été à la base de la constitution de la section de femmes, assure cette liaison ; elle informe le bureau syndical de la revendication présentée par les femmes et demande au syndicat de l'appuyer. Ainsi, dans toute son action, la section de femmes est soutenue par le syndicat.

Le Syndicat se renforce

Des femmes prennent donc ainsi l'habitude du chemin du syndicat ; elles prennent l'habitude de discuter de leurs problèmes toutes ensemble et de défendre leurs revendications particulières.

L'union peut aussi se faire sur des problèmes beaucoup plus vastes ; la section de femmes remplit alors son rôle qui est d'entraîner dans l'action des femmes qui, en apparence, étaient loin du syndicat.

Ainsi, lorsque, il y a un peu plus de deux mois, le M.R.U. fit une grève de 24 heures, on vit la section de femmes y participer activement et entraîner des femmes qui, sans doute, n'auraient pas fait grève sans elle.

Ainsi, pendant la grève des mineurs, on vit la section de femmes du M.R.U. adopter un village du Nord, envoyer des malles de vêtements, de ravitaillement, et collecter dans tout le ministère.

Des chemins divers conduisent au but

Certes, la façon dont s'est constituée la section de femmes à l'administration centrale du Ministère de la Reconstruction n'est pas le modèle unique sur lequel puissent se baser toutes les futures sections de femmes.

Ce n'est qu'un exemple, qui cherche à montrer au contraire que les moyens les plus divers peuvent conduire au but fixé. Les problèmes se posent en effet différemment pour chaque entreprise et c'est aux travailleuses elles-mêmes à trouver les meilleurs moyens de donner vie à leurs sections de femmes.

D'ailleurs, dans nos prochains numéros, nous apporterons d'autres exemples tout aussi positifs que celui-ci. L'essentiel est que, grâce à la section de femme, dans chaque entreprise, l'ensemble des femmes, syndiquées ou non, soit entraînées dans l'action commune.

Comment se prépare la Confé

Comme le dernier numéro de notre Bulletin nous en a informé, la C.G.T. a décidé de réunir une Conférence Nationale des Femmes au lendemain du C.C.N. qui se tiendra dans la deuxième quinzaine de novembre.

La préparation de la Conférence Nationale doit s'intégrer dans le plan de travail général des Unions Départementales et des Fédérations pour la campagne d'automne.

Caractère de la Conférence

Il s'agit de faire de cette Conférence un grand rassemblement sur des bases larges, populaires, afin d'intéresser l'ensemble des femmes travailleuses.

Quelles questions y seront traitées ?

1) Avant tout, la lutte pour la défense de la Paix. L'action à mener sera liée à la campagne générale et au travail prévu pour la journée du 2 octobre.

2) La défense des revendications générales et particulières des femmes : salaires, minutages, horaires, protection de la santé et cadence, lutte contre le chômage et défense des chômeuses, défense de la Sécurité Sociale.

3) Le renforcement de l'unité. L'unité d'action avec toutes les autres organisations syndicales, familiales, etc. L'examen de nos formes et de nos méthodes d'organisation.

Préparation de la Conférence

Deux principes doivent présider à cette préparation :

1) Il ne peut y avoir de cadre rigide et unique pour cette préparation, toutes les initiatives sont bonnes pourvu qu'elles tiennent compte de la situation.

2) Il est nécessaire d'établir une coordination étroite entre le travail des U. D. et des Fédérations.

Dans les Fédérations

Il a été demandé à chaque Fédération de mettre cette question en discussion à une prochaine réunion du Bureau Fédéral ou de la Commission Exécutive, à laquelle pourrait assister une déléguée du Bureau National des Femmes.

Les Fédérations devront utiliser les tournées de leur campagne de propagande pour mettre partout à l'ordre du jour la préparation de la Conférence Nationale.

C'est d'ailleurs ce qu'ont déjà prévu les Fédérations des Produits Chimiques, du Textile, des Métaux et de l'Habillage.

Certaines Fédérations pourront, toujours dans le cadre de leur campagne, prévoir des réunions spécialement destinées aux femmes, afin d'activer la formation de sections de femmes dans de grosses entreprises.

Ainsi la Fédération des Services Publics organise quatre tournées dans des centres importants où le personnel féminin se trouve particulièrement concentré : St-Etienne, Roanne et Fiminy, Lyon, Marseille et Clermont-Ferrand.

Dans ces diverses réunions, les responsables fédéraux pourront faire procéder à l'élection de déléguées à la Conférence des Femmes du département, ainsi que susciter des propositions pour la Conférence Nationale.

En même temps, ils devront veiller partout où ils passeront à ce que le matériel édité pour collecter des fonds ainsi que le matériel de propagande soit diffusé largement par tous les syndicats.

Dans les Unions Départementales

Dans chaque Union Départementale, la préparation de la Conférence Nationale des Femmes doit être mise à l'ordre du jour d'une réunion de Bureau ou de Com-

mission Exécutive et étudiée minutieusement afin de trouver les meilleures formes à adopter.

Déjà, plusieurs départements l'ont fait : ce sont entre autres, les Pyrénées Orientales, la Dordogne, la Saône-et-Loire.

Avec l'aide de leur commission féminine, partout où il en existe, ils prépareront des réunions par entreprises, ou groupes d'entreprises, là surtout où la main-d'œuvre féminine est importante ; ils pourront également prévoir des assemblées par Unions Locales.

Ainsi, le Nord a prévu 5 conférences dans le département préparées dans les U.L. et les syndicats, en liaison avec les commissions féminines : à Dunkerque, Cambrai, Fournies, Lille et Valenciennes, chacune de ces réunions étant assurées par un membre du bureau de l'U. D.

En particulier, la préparation des réunions d'entreprises doit être faite soigneusement ; il s'agit d'y intéresser non seulement les femmes syndiquées à la C.G.T., mais les membres des autres organisations syndicales et surtout les nombreuses inorganisées. Ce serait par exemple une bonne initiative de faire circuler les noms des déléguées à la Conférence Départementale ou Nationale dans leur entreprise pour les faire ratifier par l'ensemble de leurs camarades de travail. En un mot, il ne s'agit pas de faire de cette Conférence une petite affaire intérieure de nos syndicats, mais de soulever l'intérêt et l'enthousiasme autour de ce grand rassemblement.

Conférences Départementales

Chaque département devra donc, d'ici la Conférence Nationale, organiser une Conférence Départementale des Femmes. Elle réunira les déléguées élues par l'ensemble de leurs camarades de travail dans les diverses réunions préparatoires ; ces déléguées pourront apporter leurs revendications, les aspirations et les inquiétudes des travailleuses, en discuter, apporter des suggestions pour l'action à entreprendre et pour trouver les meilleures formes d'organisation qui permettront de rassembler les femmes dans l'organisation syndicale.

UNE NOUVELLE PA

La grève des midinettes annonce de grandes luttes ouvrières.

Ce fut un grondement de colère, une véritable explosion du mécontentement qui existe dans les ateliers qu'expriment des milliers de femmes et de jeunes filles.

La grève des midinettes suscita immédiatement de la sympathie qui se traduisit par une magnifique solidarité, ce qui renforça bien le mouvement.

Courageuses, résistant dix jours aux multiples pressions patronales, exercées même sur les jeunes ouvrières « mineures », les couturières de notre capitale viennent d'ouvrir une nouvelle phase de la lutte engagée contre le blocage des salaires.

Dès sept heures du matin, les patrons faisaient le guet sur les trottoirs bordant leur entreprise ; ils tentaient d'accrocher des ouvrières, mais celles-ci restaient groupées, et dès neuf heures, descendaient

en force à la Bourse

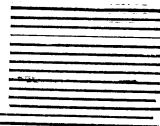
Les patrons se retrouvaient, mais c'était rien leur attitude.

Avec leur salaire qui ne leur permettait pas de vivre, voilà que les femmes se virent rester bloqués d'ors et alors sans cesse.

Le patronat de la capitale ne se laissa pas séduire par ces appels à la violence en maintes occasions sur les sautoires et il ne fut pas de signature apposée au bulletin Collectif.

La leçon fut sévère, les patrons ne se laissèrent pas compter avec elles. Elles maintenaient dans les ateliers plus les petites injustices, concernant horaires supplémentaires, etc., suit pour une juste

Conférence Nationale des Femmes



Ces Conférences éliront la délégation du département qui se rendra à Paris pour la Conférence Nationale : pour cela, les propositions faites par les entreprises au cours des réunions préparatoires, les propositions faites par l'Union Départementale et les Unions Locales, en accord avec leurs Commissions féminines, seront soumises à la ratification des travailleuses présentes. Cette délégation, élue, sera ainsi mandatée pour apporter à la Conférence Nationale le résultat de la discussion des travailleuses du département, leurs critiques et leurs suggestions.

Deux défauts sont à éviter :

a) que les déléguées à la Conférence Nationale soient désignées seulement à l'échelon de l'U.D., et qu'il n'y ait pas de déléguées élues dans les entreprises.

b) qu'une bonne militante, qui rend déjà ou pourrait rendre de grands services pour le travail des commissions féminines, ne soit écartée de la délégation parce qu'elle n'a pas été désignée dans son entreprise.

Ainsi qu'il a déjà été souligné, une grande coordination doit s'établir entre les U.D. et les Fédérations, les U.D. pouvant demander des responsables fédéraux pour assurer certaines réunions préparatoires, et les Fédérations pouvant demander l'appui des U.D. pour l'organisation de certaines réunions prévues par elles.

C'est l'exemple de la Seine-Inférieure qui s'est mis en rapport avec plusieurs Fédérations pour organiser des réunions dans certaines entreprises.

De son côté, la Fédération des Métaux a mis les dirigeants qui se rendront en province pour la campagne de propagande, à la disposition de l'U.D. intéressée pour assurer si elle le désire une ou plusieurs réunions.

La Fédération de l'Agriculture a choisi un certain nombre de départements particulièrement intéressés par la main-d'œuvre féminine agricole comme l'Hérault, la Dordogne, le Pas-de-Calais, etc... et a proposé son aide à ces U.D. pour assurer des réunions d'ouvrières agricoles dans ces régions.

Comment trouver des fonds ?

Chaque syndicat, chaque commission féminine devra se préoccuper de recueillir les fonds nécessaires aux frais de voyage et de séjour des déléguées. C'est ainsi que pas une réunion préparatoire ne devra se tenir d'ici la Conférence Nationale, sans qu'il soit prévu d'y vendre du matériel ou d'y faire une collecte.

Certaines Fédérations envisagent l'édition d'un matériel particulier, dont la diffusion pourra elle aussi permettre de ramasser des fonds pour couvrir les frais de délégation. C'est l'exemple de la Fédération des Services publics qui prévoit l'édition d'un timbre.

Toutes les initiatives qui peuvent permettre de ramasser de l'argent devront être étudiées ; ce sera en particulier le rôle de la Commission féminine départementale de faire ce travail : susciter l'organisation de fêtes, bals, collectes, tombolas, séances de cinéma, etc...

C'est ainsi que l'U.D. de la Haute-Vienne a décidé pour le financement de ses déléguées à la Conférence Nationale, l'édition d'une carte postale et qu'elle organise des fêtes à Limoges, St-Junien, St-Léonard et Bellac. A Nice, le syndicat des employés a lancé une tombola.

Propagande

Chaque Fédération, chaque Union Départementale devra envisager tous les moyens possibles pour assurer un grand retentissement à notre Conférence Nationale, ceci en dehors de ce qui sera fait par la C.G.T. Pas une travailleuse ne doit ignorer la tenue de ce grand rassemblement.

Tous les journaux fédéraux ou départementaux, tous les bulletins qui paraîtront d'ici le mois de novembre, doivent faire connaître la Conférence Nationale. Ainsi, la Fédération des Services Publics a décidé d'éditer un bulletin spécialement destiné aux femmes. Tous les moyens sont bons : affichettes à la main sur les panneaux syndicaux, appel à la cantine ou à la sortie, banderolles ou affiches dans les sièges syndicaux, bourses du travail, etc...

Déjà des résultats

Partout où l'on s'est penché avec sérieux sur la préparation de la Conférence, on voit déjà apparaître des résultats positifs ; pour certains départements, qui étaient restés un peu en arrière pour le travail parmi les femmes, c'est un renouveau complet : ce sont la Vienne, la Vendée, le Bas-Rhin, la Haute-Saône, qui ont trouvé une responsable pour leur commission féminine. Ce sont de nouvelles militantes que l'on découvre un peu partout.

Mais, s'il faut se féliciter de ces premiers succès, qui en appelleront d'autres, il n'en reste pas moins que trop d'U.D. et de Fédérations ne nous ont pas encore fait connaître leur plan de travail ; nos camarades ne doivent pas oublier qu'une telle Conférence demande une préparation minutieuse et qu'ils n'ont pas trop de temps devant eux. **Nous demandons à toutes les Unions départementales de nous faire connaître la date retenue pour leur Conférence Départementale**, afin que toute mesure utile soit prise pour mettre à leur disposition une camarade déléguée du Bureau National des Femmes qui pourra suivre la préparation et les aider pour la tenue de cette Conférence.

N. B. — Dans notre prochain numéro qui vous parviendra début octobre, nous vous indiquerons la date, le lieu et le déroulement de la Conférence, ainsi que le montant des frais par déléguée.

AGE EST OUVERTE

se du Travail.
tranchaient derrière le
cela ne changea en

ires, elles ne peu-
à la réalité ! Elles
salaires ne peuvent
que les prix montent

Couture avait dépassé
ne manquait pas de
occasions les arrêtés
il reniait même sa si-
bas de la Convention

re : les midinettes ne
faire ; ils auront à
C'est si vrai, que
ateliers, on n'accepte
injustices, autrefois im-
prière de travail, heures
... L'action se pour-
e rémunération, pour

la revalorisation complète de la pro-
fession.

Les discussions avec les employeurs,
avec la Chambre Patronale et le Minis-
tère du Travail se poursuivent ; mainte-
nant que les revendications sont posées,
les Midinettes s'organisent dans leur syn-
dicat pour obtenir satisfaction.

Le syndicat de la Couture a la con-
fiance des Midinettes ; des centaines
d'adhésions ont été faites, de jeunes mi-
litantes sont apparues et dirigent la lutte
dans leur Maison.

Un enseignement est à tirer immédiate-
ment de ce beau mouvement ; syndicats
et commissions féminines, n'attendez pas
que le bouillonnement des ateliers se
transforme en mouvement spontané. Eta-
blissez dans toutes les entreprises et avec
toutes les femmes, des revendications qui
correspondent à leurs intérêts immédiats.
La lutte des midinettes reflète parmi les
femmes une volonté d'agir pour lutter
contre la misère et contre le chômage.

LE CONGRÈS

Dans *Le Peuple*, dans la *V. O.*, dans toute notre presse, les résolutions, les comptes rendus du Congrès de la F.S.M. ont été reproduits ; mais ce n'est pas trop d'en parler ici à nouveau, afin que les militantes puissent mieux encore comprendre la puissance de ce Congrès.

Combien de travailleuses ignorent encore ce qu'est la Fédération Syndicale Mondiale, ses tâches, son rôle. Pour beaucoup d'entre elles, même, la C.G.T. se résume à leur syndicat ; et nous entendons bien des ouvrières dire avec toute leur confiance, en parlant de leur organisation syndicale de base qui les a aidées à obtenir quelques revendications auprès du patron : « C'est la C.G.T. ».

Mais la F.S.M. paraît tellement loin d'elles qu'elles l'ignorent. La F.S.M. n'est, pour beaucoup, que les trois initiales qu'elles retrouvent à l'angle de leur carte syndicale, sur les tracts, les affiches de leur syndicat.

La tâche de toutes les militantes est donc de faire connaître à toutes les travailleuses, la puissance invincible de la Fédération Syndicale Mondiale, s'appuyant sur chacune d'elles.

Chacune d'entre elles constitue un élément d'activité des 71 millions et demi d'adhérents de la F.S.M., rassemblés dans le monde entier par les centrales syndicales des divers pays, par notre C.G.T., par nos Unions Départementales et Locales, par nos Syndicats.

Pas une travailleuse manuelle ou intellectuelle ne doit ignorer la puissance de la F.S.M., afin que chacune sache bien que toute action entreprise contre le patronat et le gou-

vernement de son pays pour arracher les nettes et grandes revendications qui lui apportent un peu de bien-être, a sa répercussion dans le monde entier.

Revendications générales.

Au Deuxième Congrès de la F.S.M. qui s'est tenu à Milan, Benoît Frachon a rappelé les revendications économiques et sociales fixées par le Congrès constitutif de Paris en 1945 et qui ont servi de base à l'activité de toutes les organisations adhérentes à la F.S.M. soit :

— Le droit des travailleurs à être libres de toute forme de servitude économique et à se procurer par leur travail, un salaire adéquat à leurs besoins, à leur qualification et à leurs efforts.

— le droit à un emploi approprié et à des taux de salaires adéquats pour les hommes et les femmes valides à la recherche de travail.

— une politique financière et fiscale permettant de garantir le pouvoir d'achat des travailleurs et l'élévation de leur niveau de vie avec l'accroissement de la productivité.

— la reconstruction rapide des foyers détruits durant la guerre et le développement de la construction d'habitations sur une échelle suffisante pour assurer des logements convenables à tous.

— établir un contrôle sur les prix, avec la participation des syndicats à ce contrôle.

— l'introduction rapide de la semaine de travail de 40 heures sans pertes de salaire, sans préjudice des demandes de semaines de travail plus courtes formulées par les syndicats de certains pays.

— un congé annuel d'au moins deux semaines, ainsi que le paiement de tous les autres congés ou fêtes publiques.

— la reconnaissance du principe du salaire égal pour un travail égal.

— l'établissement dans chaque pays d'un système d'assurances sociales généralisé, financé pour la plus grande part des cotisations gouvernementales et patronales ; ce système devant garantir une existence normale à tout travailleur, chaque fois qu'il est incapable d'y pourvoir par son propre labeur par suite de chômage, d'invalidité temporaire ou permanente, de vieillesse, d'accident du travail, de maladie, etc...

— l'obligation pour les gouvernements de prendre des dispositions pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs.

— l'établissement d'allocations aux familles qui ont perdu leur soutien et aux orphelins jusqu'à leur majorité.

— le paiement d'allocations familiales ; l'établissement de jardins d'enfants, de crèches et d'institutions de puériculture en nombre suffisant.

— la participation syndicale au contrôle et à la gestion des assurances sociales.

Egalité de salaire.

Nous devons faire remarquer que la F.S.M., par un rapport déposé aux Nations Unies, a fait inscrire à l'ordre du jour du Conseil Economique et Social, le principe de l'égalité de salaire entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine dans le monde.

Si, en France, l'égalité des salaires est inscrite dans la constitution grâce à l'action des travailleurs unis sur le programme de la C.G.T., sans toutefois, il faut le dire, être complètement appliquée, dans la plupart des autres pays capitalistes, cette égalité n'est même pas reconnue.

Seules d'ailleurs, en Union Soviétique, les femmes ont l'égalité de salaire, ainsi que l'égalité totale de tous les droits ; dans les démocraties populaires, le sort de la femme travailleuse s'est considérablement amélioré ; mais dans les pays coloniaux et dépendants, les femmes esclaves des esclaves, sont considérées comme des bêtes, moins bien traitées que les chameaux et les chevaux même.

2 OCTOBRE

(Suite de la première page)

la guerre. **Les femmes doivent être parmi les plus actives pendant tout ce mois de septembre par leur participation à la constitution des Comités de défense de la Paix, pour faire voter pour la Paix et pour le succès des manifestations de la journée internationale du 2 octobre.**

Ce n'est d'ailleurs, qu'autant que toutes les militantes auront participé de toute la force de leur volonté de

vaincre pour empêcher la guerre, que toutes les travailleuses prendront une place active dans la bataille engagée au cours du mois de septembre, qu'elles seront aidées pour le succès de notre conférence nationale des femmes de novembre.

Nous n'avons plus une minute à perdre, soyons les plus actives, pour la réussite de la journée du 2 octobre, et préparons en même temps notre conférence nationale ayant à son ordre du jour : « La défense de nos revendications et la lutte pour la Paix »

Deux mondes.

A travers les interventions, apparaît clairement le contraste de deux mondes :

D'une part : l'U.R.S.S., pays du socialisme victorieux, construisant le bien-être de tous par l'effort de tous, manquant de bras, où la vie s'améliore chaque jour, où la jeunesse a la certitude d'un avenir heureux, où la vieillesse est soutenue. Puis les démocraties populaires, au service du peuple tout entier, et construisant le socialisme.

D'autre part : un vieux monde, le monde capitaliste où le peuple enchaîné lutte, heure par heure, contre l'exploitation dont il est victime pour faire vivre son foyer et nourrir ses enfants, pour arracher son pain de chaque jour, sa liberté et son indépendance.

La Paix.

Si les questions économiques et sociales eurent une large place dans ce Congrès, elles furent liées intimement à la lutte pour la Paix. Il ne peut y avoir de bien-être pour les peuples dans les pays où les gouvernements mettent les richesses du pays et l'activité des peuples qu'ils dirigent, au service de la guerre.

Les délégués ont démontré comment, d'une part, le peuple tout entier d'Union Soviétique et des Démocraties Populaires, avec leurs représentants au Gouvernement, travaillent pour maintenir la Paix dans le monde, rappelant les propositions soviétiques à l'O.N.U. et aux Conférences des 4 Grands.

Et d'autre part, comment les peuples des pays capitalistes, entraînés par leurs gouvernements vers la préparation d'une nouvelle guerre mondiale, luttent contre le Plan Marshall, contre le Pacte Atlantique, pour empêcher cette monstrueuse tuerie dont les impérialistes ont besoin pour continuer leur domination et affaiblir la classe ouvrière.

Nos camarades Alain Le Léop, Gaston Monmousseau, Jacques Marion, au nom de notre C.G.T., donc des travailleurs et travailleuses de France, après Benoît Frachon, ont exposé la position et les luttes du peuple de France sur tous ces problèmes ; et c'est notre camarade Olga Tournade qui, après l'intervention du délégué

du Viet-Nam, retraçant leur lutte héroïque pour la conquête de leur indépendance, vint, dans une allocution vibrante, affirmer notre solidarité au vaillant peuple Viet-Namien.

Unité.

Malgré toutes les manœuvres de divisions pour briser les syndicats dans tous les pays, comme avec F.O. en France, la F.S.M. reste et restera la puissante organisation démocratique des travailleurs du monde entier, unissant tous ceux qui veulent vivre libres.

Dans le manifeste du Congrès, nous lisons :

« Pour réaliser leurs projets criminels, les impérialistes cherchent à briser l'unité mondiale des travailleurs, à porter la désunion et la désagrégation dans les rangs de la classe ouvrière de chaque pays. »

Les Conférences d'Asie

Dans une des résolutions votées au Congrès de la F.S.M., celui-ci précise :

« Dans les pays coloniaux et dépendants, les conditions économiques et sociales des travailleurs sont particulièrement dures. Sous diverses formes, le travail forcé y existe encore et l'exploitation féroce de la classe ouvrière est encore aggravée du fait de la discrimination de race, de sexe et d'âge. Les Syndicats libres sont poursuivis par les gouvernements, et leurs dirigeants sont soumis à une monstrueuse répression. »

Et le Congrès salue ces peuples qui luttent pour la défense de leurs droits économiques et sociaux.

Plus l'exploitation des travailleurs est grande et plus l'oppression des femmes est intense, elles sont les esclaves des esclaves mêmes.

C'est ce que les femmes des pays coloniaux et des territoires dépendants ont démontré au Congrès International des Femmes de Budapest. C'est ce qu'a révélé l'enquête faite par Simone Bertrand dans le livre « Les femmes d'Asie », en expliquant leur lutte pour se libérer de cet esclavage, de cette misère.

Dans le Manifeste du Congrès de

« Cette œuvre de division des forces ouvrières inspirée par les ennemis de la Paix et de la classe ouvrière, est vouée à l'échec. Personne ne réussira à détruire la Fédération Syndicale Mondiale. »

La F.S.M., c'est la force des travailleurs organisés à travers le monde. Chaque adhérente nouvelle dans un syndicat, chaque revendication arrachée au patron, chaque victoire gagnée par notre Union contre notre Gouvernement anti-ouvrier, c'est une victoire des forces de démocratie contre les forces de guerre, c'est une victoire pour les travailleurs du monde entier.

Les femmes qui sont à la pointe du combat dans la lutte pour la Paix, doivent, plus que jamais, être partout dans la lutte générale pour la victoire de la démocratie au service du peuple.

Budapest, nous lisons :

« Femmes des pays coloniaux et dépendants ! Renforcez votre lutte contre l'impérialisme, pour l'indépendance nationale de vos pays ! »

Ainsi, tous les peuples luttent pour leur liberté et leur indépendance, mais nous devons aider davantage ces travailleurs particulièrement opprimés.

A cet effet, la F.S.M. organise une Conférence d'Asie pour tous les travailleurs d'Asie au début de décembre.

La Fédération Démocratique Internationale des Femmes organise également, à Pékin, une Conférence des Femmes d'Asie et d'Afrique du 1^{er} au 6 décembre.

A travers cette Conférence, les femmes d'Asie de toutes conditions sociales rechercheront les moyens de se libérer du joug capitaliste et colonialiste pour vivre comme des êtres humains.

Ces Conférences auront une très grande répercussion à travers le monde. Toutes les femmes doivent donc les populariser et participer à son succès par des réunions et collectes pour participer aux frais de délégation.

Faisons respecter les lois

pour la protection du travail

Physiologiquement, il n'y a pas, entre l'homme et la femme, considérés dans leur puissance de travail, de différence de nature, mais seulement des différences de degré ; ainsi la femme est moins forte, elle est plus résistante tant, tout au moins, que son travail ne comporte pas d'éléments contre-indiqués par sa nature féminine : travaux de force, station debout, trépidations, contacts toxiques, contre-indications qui atteignent à une valeur maximum lorsque la femme attend un enfant.

Les cadences de travail, qui tendent actuellement à augmenter démesurément, sont particulièrement dangereuses pour la santé des travailleuses. Celles-ci doivent donc, plus que jamais, exiger l'observation rigoureuse des règles (bien insuffisantes encore) de la médecine du travail.

En s'appuyant sur les textes officiels, les comités d'entreprise et les sections féminines des syndicats peuvent agir utilement sur les Services Médicaux du Travail.

C'est ainsi que la question des **rythmes de travail** intéresse le médecin : un rythme trop rapide augmente les accidents parce que la fatigue engendre la maladresse et parce que la hâte imposée contraint à l'abandon des mesures de sécurité.

LEGISLATION DE LA MEDECINE DU TRAVAIL

La loi du 11 octobre 1946 établit l'obligation pour toutes les entreprises (sauf celles des Transports et des Mines) d'organiser aux frais des employeurs, des Services Médicaux du Travail, quel que soit le nombre de salariés de l'entreprise. Les infractions sont constatées par les Inspecteurs du Travail et passibles de sanctions prévues aux articles 173 et 176 du Livre II du Code du Travail.

Le décret du 26 novembre 1946 précise les modalités d'application de la loi.

Tout d'abord est défini le temps que le médecin doit consacrer à son service :

- 1 heure par mois pour un chiffre moyen de 20 salariés dans les entreprises commerciales, et pour 15 salariés dans les entreprises industrielles ;
- pour les entreprises comportant des travaux nécessitant une surveillance spéciale, 1 heure par mois pour 10 salariés ;
- pour les entreprises suffisamment importantes (150 heures de médecin par mois), elles doivent organiser un service médical autonome.

OBLIGATIONS DES MEDECINS

- **Visites** d'embauchage avec radioscopie, visites

de reprises, destinées non pas à contrôler l'absentéisme, mais à vérifier les maladies professionnelles, visites périodiques au moins annuelles pour tous ; trimestrielles pour les moins de 18 ans, d'une fréquence variable selon les cas pour les femmes enceintes, les sujets particulièrement exposés, les mères d'un enfant de moins de 2 ans, etc. Le temps des examens médicaux est pris sur les heures de travail, sans retenue de salaires (art. 10, 11, 12, 13 et 14).

— **Surveillance** de l'Hygiène générale de l'entreprise, en particulier au point de vue propreté, chauffage, éclairage, vestiaires, lavabos, cantine, eaux de boissons ;

L'hygiène des ateliers et la protection des ouvriers contre les poussières et les vapeurs dangereuses et contre les accidents. Le médecin fera effectuer les prélèvements et analyses de produits nocifs, nécessaires. Les analyses seront effectuées aux frais de l'entreprise, dans un laboratoire agréé par le Ministère du Travail.

La surveillance de l'adaptation des salariés au poste de travail ;

L'amélioration des conditions de travail, notamment les constructions et aménagements nouveaux, l'adaptation des techniques de travail à la physiologie humaine, l'élimination des produits dangereux, **l'étude des rythmes du Travail**. (Art. 16).

INFIRMIERS ET INFIRMIERES

(Art. 20). — Les entreprises devront s'assurer à temps complet le concours d'infirmières ou d'infirmiers diplômés ou ayant l'autorisation d'exercer, à raison au moins :

- pour les entreprises industrielles : un infirmière (ou infirmier) pour 200 salariés et plus, deux infirmières (ou infirmiers) pour 800 à 2.000 salariés ; au-dessus de 2.000, une infirmière supplémentaire par tranche de 1.000 salariés.
- pour les entreprises commerciales et diverses, une infirmière (ou infirmier) pour 500 salariés et plus, 2 pour 1.500 salariés et plus.

**

D'autres articles traitent des secouristes à prévoir dans les ateliers où sont effectués des travaux dangereux (supplémentairement aux infirmiers prévus à l'art. 20), des locaux et du matériel exigés.

En conclusion, nos camarades ne doivent pas compter sur l'action spontanée de l'Inspecteur du Travail en cas de contestation, mais armés des textes, **le forcer à agir**.

